prévaut dans ce pays. Là où ils devraient nous reconnaître la condition de victime subissant la dictature, ils pointent du doigt le régime actuel le traitant de dictature. Alors que nous sommes provoqués, nos territoires sous contrôle étranger, aucun geste de compréhension n'apparaît. Au contraire l'une des exigences pour un cessez-le-feu serait de négocier

revues de la médaille

Négocier avec les "rebelles" revient comme le leitmotiv dans toute discussion sur cette guerre. Si la RDC accepte de négocier et elle n'aura rien à perdre contrairement à ce qu'on peut s'imaginer. En fait, ça permet de voir jusqu'où va la bonne foi des Occidentaux.

Qu'avons-nous vraiment à perdre

demandant que ces memes treres serencontrent. Enfin, l'ONU abordant dans le même sens. C'est à vrai dire bien de monde pour qu'on continue à justifier une attitude de refus. Même alors et peut être aussi surtout que les médias extérieurs seraient diton, à la solde des Rwandais.

2. Les causes internes pour cesser la guerre

me l'ail une hor Alli pro tine

La

son K

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO Ministère des Mines

Le Ministre

COMMUNIQUE DE PRESSE N°009/CAB.MINES/98

Il est porté à la connaissance des Sociétés Minières ci-après qu'elles doivent se présenter au Ministère des Mines pour retirer leurs Accords Préliminaires auprès du Conseiller Juridique.

Il s'agit des sociétés suivantes :

- 1. BKM PROJECTS DEVELOPPEMENT RDC
- 2. MACHINERY & BUSINESS CENTER "M.B.C."
- 3. NDAKIMINES Sprl
- 4. N.E.M. INTERNATIONAL
- 5. SEDICO Sprl
- 6. SOFORMICO Sprl
- 7. SOCIETE CONGOLAISE MINIERE D'EXPLOITATION "COMIDEX"
- 8. SOCIETE E.P.D. DIAMOND SprI
- 9. SOCIETE JEKA Spri
- 10. SOCIETE MEBIN'S MINING
- 11. SOCIETE MINIERE DE L'ITURI "SOMITURI" Spri"
- 12. SOCIETE SUBIRA CONFORT SprI
- 13. SOCIETE TERRA-Z

Fait à Kinshasa, le 28 décembre 1998

Fréderic KIBASSA - MALIBA

vien com àla au d Bula titres M. 1 Luhe prési de tra de la immo cours Kintu Cons direct ce su

Con

L'Ouragan